



litige facture GDF trop importante

Par **laetl14**, le **09/03/2012** à **22:41**

Bonjour,

J'ai reçu une facture de 910,97 euros de la part de GDF. Cette facture est aberrante étant donné que j'occupe un appartement de 50m² dans une résidence bien isolée. Cette facture est donc 3 fois trop importante. J'ai donc contesté cette facture par courrier avec AR. Suite à mon courrier GDF a fait vérifier mon compteur.

Je viens maintenant de recevoir un courrier m'expliquant qu'il y a une anomalie sur mon compteur, anomalie qui aurait commencé en juin 2010.

Cependant, ce dysfonctionnement n'excédant pas 2 ans, GDF me dit qu'il n'y aura pas de redressement.

Je ne vois pas où est le rapport entre la durée du dysfonctionnement et un redressement.

D'autant plus que je ne suis en aucun cas responsable de ce dysfonctionnement?

Pouvez-vous m'apporter une réponse ?

Dois-je m'adresser au médiateur GDF ?

Merci.

Par **pieton78**, le **20/03/2012** à **11:26**

Une solution serait de faire la moyenne des consommations antérieures au dysfonctionnement, soit avec vos factures si vous étiez occupant soit avec celles du prédécesseur si ça vous est possible.

De toutes façons GdF a ces factures, demandez leur le relevé sur 5 ans.

Vous pouvez également demander à vos voisins quelle est leur consommation de Gaz.